

COMMISSION « ENTRAIDE »

- **COMPOSITION DE LA COMMISSION**

- Responsable de la commission : **Marion COTTE DOERFLER**
- Autres membres de la commission : **Marie ACHARD**
Sylviane COSSALTER-DARRAS

- **OBJET DE LA COMMISSION**

Comme le nom l'indique, il s'agit de venir en aide entre nous.

Il est par contre très difficile de donner des indications plus précises sur le type d'entraide pouvant être utilisé. Même si la Trésorière & la Trésorière Adjointe du CDOMK38 sont présentes au sein de cette commission, gage de prises de décisions s'appuyant sur des réalités en termes de trésorerie, l'entraide peut également revêtir un aspect immatériel, ou du moins non financier.

Citons dans les entraides déjà existantes sur l'ensemble du territoire : aide matérielle lors d'une difficulté importante en lien avec une dégradation rapide de la santé d'un confrère avec aspect invalidant, mise en route ou en place d'un réseau de soutien en cas de sinistre au sein d'un lieu d'exercice professionnel, accompagnement sur l'aspect formalités administratives en cas de décès brutal d'un masseur-kinésithérapeute en exercice....

Depuis 2014, la capacité financière des départements a été réduite de manière à ne pouvoir apporter qu'une aide ponctuelle dans l'urgence, le reste étant du ressort du CNOMK. Il appartient alors au CDO de proposer une aide adaptée, proportionnée aux besoins et suffisamment étayée pour que la commission « Entraide » du CNOMK ne vienne abonder, les moyens étant alors nettement plus conséquents.